

EPILOGUE D'UN COMBAT EPIQUE...

Pour le retrait (*immédiat et maintenant !*) du C.P.E.

Après plusieurs semaines de manifestations, largement soutenues par les médias, le combat pour le retrait du C.P.E. est terminé...Mais, comment? et sur quels résultats?

Certains parlent de «*recul*» voire même de victoire... qu'en est-il exactement? Pour comprendre ce qui s'est réellement passé, un petit retour en arrière s'impose, d'autant qu'on nous parle également de «*démocratie sociale*» associée (ou opposée?) à la démocratie politique... On est en droit de se demander ce que signifie ce nouveau concept «*démocratie sociale*» si ce n'est la mise en place des institutions du corporatisme?

Mais rappelons quelques faits significatifs:

Le 28 mars, cinq secrétaires confédéraux: THIBAUT (C.G.T.), CHEREQUE (C.F.D.T.), MAILLY (C.G.T.F.O.), WALTER (C.G.C.), VOISIN (C.F.T.C.) adressent une supplique à Jacques CHIRAC dans laquelle on peut lire:

«Nous vous saisissons solennellement afin qu'en application de l'article 10 de la Constitution, vous demandiez au parlement une nouvelle délibération de la loi égalité des chances excluant notamment l'article 8 relatif au Contrat Première Embauche. C'est pour les cinq confédérations syndicales la condition nécessaire et indispensable à l'ouverture rapide du dialogue social auquel nous souhaitons participer et qui est actuellement totalement bloqué».

Le 3 avril, LIBERATION nous informe que:

«L'UMP organise les funérailles du CPE. Le parti emmené par Sarkozy envisage ouvertement de laisser la loi se vider de sa substance, sous l'œil impuissant de Villepin»,

et que:

«demain un courrier de Bernard Accoyer les invitant à «un dialogue sans préjugés». Le président du groupe UMP promet de donner «tout le temps qu'il faudra au dialogue social». Selon lui, le nouveau texte ne devrait pas être déposé avant début mai, l'objectif demeurant «d'introduire de la flexibilité pour lutter contre le chômage».

A la suite du «*dialogue*» et de la «*concertation*» entre les ministres, le groupe parlementaire et les nouveaux «*croisés*» syndicaux, un nouveau texte a été voté par le parlement.

Le 11 mai le site internet du Sénat (au service des citoyens) nous informe sur le contenu:

«Loi n°2006-457 du 21 avril 2006 parue au JO n°95 du 22 avril 2006. Objet du texte: La nouvelle rédaction proposée par l'Assemblée nationale pour l'article 8 de la loi du 31 mars 2006 substitue au contrat première embauche (CPE) un dispositif étendant et approfondissant deux instruments existants: le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE) et le contrat d'insertion dans la vie sociale (CLVIS). Le SEJE, contrat aidé destiné à favoriser l'embauche de jeunes peu ou pas qualifiés dans le secteur marchand»,

et de:

«La possibilité donnée aux employeurs embauchant des jeunes en contrat de professionnalisation à

durée indéterminée de bénéficier du dispositif SEJE en conservant le droit à l'exonération des cotisations patronales de sécurité sociale ouvert au titre du contrat de professionnalisation. L'acquisition d'une qualification professionnelle, objectif essentiel de ce contrat de formation en alternance, sera ainsi encouragée».

Autrement dit de l'augmentation des «cadeaux aux patrons». Rien de bien nouveau si ce n'est que le nouveau texte a été rédigé en commun entre Exécutif (ministres), groupe parlementaire UMP et responsables syndicaux qui, il est vrai, se voient promus à la dignité de co-législateurs... Le tout dans la ligne de la politique voulue et imposée par Bruxelles.

En attendant, la campagne de déstabilisation de Villepin et Chirac continue... A quand l'incendie du Reichstag?

Décidément, l'Europe totalitaire a la dent dure et la rancune tenace.

Alexandre HEBERT.
